

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Julia MATHON QUELLIEN, Olivier DAVY, Thierry GOUIX, Laurence ADAM, Nicolas GREGOIRE, Nicolas GILLES, Catherine LEMAITRE, Valérie ALBAREDA, Jean-Pierre PAQUET

Procurations : Sandrine ROULLIER à Julia MATHON QUELLIEN, Bruno ONFROY à Valérie ALBAREDA, Isabelle IMBEAUD à Jean-Pierre PAQUET

Absente excusée : Virginie BERTHIER

Absent : Gilles ARMAND

Secrétaire de séance : Julia MATHON QUELLIEN

Date de la convocation : 12/02/2019

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Approbation du compte rendu du conseil de janvier : unanimité

Approbation du compte de gestion 2018 de l'assainissement :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 réalisées par Mme Gaillard-Préti de la trésorerie de Caen Orne Odon,

Après vérification du compte de gestion établi par Mme Gaillard-Préti, en conformité avec le compte administratif 2018 de l'assainissement,

Le conseil municipal, par 13 voix « pour », approuve le compte de gestion 2018 de l'assainissement.

Approbation du compte de gestion 2018 de la commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 réalisées par Mme Gaillard-Préti de la trésorerie de Caen Orne Odon,

Après vérification du compte de gestion établi par Mme Gaillard-Préti, en conformité avec le compte administratif 2018 de la commune,

Le conseil municipal, par 13 voix « pour », approuve le compte de gestion 2018 de la commune.

Approbation du compte de gestion 2018 du lotissement « la croix » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 réalisées par Mme Gaillard-Préti de la trésorerie de Caen Orne Odon,

Après vérification du compte de gestion établi par Mme Gaillard-Préti, en conformité avec le compte administratif 2018 du lotissement « la croix »,

Le conseil municipal, par 13 voix « pour », approuve le compte de gestion 2018 du lotissement « la croix ».

Vote du compte administratif 2018 « Assainissement »

Julia Mathon Quellien présente le compte administratif 2018 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 101 892.32 €

Dépenses réalisées : 119 244.01 €

Résultat de l'exercice : - 17 351.69 € (déficit)

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 199 339.68 €

Dépenses réalisées : 164 238.20 €

Résultat de l'exercice : 35 101.48 € (excédent)

Résultat de clôture :

O Investissement : Ex précédent : - 89 886.38 €

Exercice 2018 : 35 101.48 €

Résultat de clôture au 31/12/2018: - 54 784.90 € (déficit)

O Fonctionnement : Ex précédent : 289 221.04 €

Affectation résultat : 89 886.38 €

Exercice 2018 : -17 351.69 €

Résultat de clôture au 31/12/2018 : 181 982.97 € (excédent)

Soit un résultat cumulé au 31/12/2018 : 127 198.07 €

Le compte administratif 2018 de l'assainissement est soumis au vote et adopté par 12 voix « pour ».

Vote du compte administratif 2018 commune :

Julia Mathon Quellien présente le compte administratif 2018 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 884 562.37 €

Dépenses réalisées : 759 394.75 €

Résultat de l'exercice : 125 167.62 € (excédent)

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 68 040.62 €

Dépenses réalisées : 267 895.38 €

Résultat de l'exercice : - 199 854.66 € (déficit)

Restes à réaliser au 31/12/2018 :

Dépenses d'investissement : 220 979.82 €

Résultat de clôture :

O Investissement : Ex précédent : 348 925.89 €

Exercice 2018 : - 199 854.66 €

Résultat de clôture au 31/12/2018: 149 071.23 (excédent)

O Fonctionnement : Ex précédent : 499 140.82 €

Exercice 2018 : 125 167.62 €

Résultat de clôture au 31/12/2018 : 624 308.44 € (excédent)

Soit un résultat cumulé au 31/12/2018 : 773 379.67 €

Le compte administratif 2018 de la commune est soumis au vote et adopté par 12 voix « pour ».

Vote du compte administratif 2018 du lotissement « la croix » :

Julia Mathon Quellien présente le compte 2018 de M Robillard. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 491 240.56 €

Dépenses réalisées : 260 345.54 €

Résultat de l'exercice : 230 895.02 € (excédent)

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 238 034.04 €

Dépenses réalisées : 436 395.73 €

Résultat de l'exercice : - 198 361.69 € (déficit)

Résultat de clôture :

O Investissement : Ex précédent : 0 €

Exercice 2018 : - 198 361.69€

Résultat de clôture au 31/12/2018: - 198 361.69 (déficit)

O Fonctionnement : Ex précédent : - 203 554.12 €

Exercice 2018 : 230 895.02 €

Résultat de clôture au 31/12/2018 : 27 340.90 € (excédent)

Soit un résultat cumulé au 31/12/2018 : - 171 020.79 €

Le compte administratif 2018 du lotissement « la croix » est soumis au vote et adopté par 12 voix « pour ».

Affectation du résultat 2018 de la commune et de l'assainissement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et :

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 624 308.44 €,

Considérant la prise de compétence de l'assainissement par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au 1^{er} janvier 2019, il convient d'intégrer les résultats du budget assainissement 2018 aux résultats du budget communal 2018,

Considérant que le compte administratif de l'assainissement présente un excédent de fonctionnement de 181 982.97 €,

Considérant un reste à réaliser en dépenses d'investissement au budget communal au 31/12/2018 pour un montant de 220 979 .82 €,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement de la commune et de l'assainissement s'élève à 94 286 .33 €,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 126 693.49 en recettes d'investissement article 1068
- De reporter le résultat soit 679 597.92 € en recettes de fonctionnement ligne 002.

Le tableau de reprise est joint à la présente délibération.

Affectation du résultat 2018 du lotissement « la croix » :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 27 340.90 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De reporter le résultat en recettes de fonctionnement ligne 002.

Projet de convention de gestion et de suivi des Plans Locaux d'Urbanisme :

M le Maire rappelle le projet de convention évoqué dans la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018.

Il s'agit d'un projet de convention entre la commune de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux qui a pour objectifs :

- La mutualisation des équipements scolaires et extra-scolaires
- Le rythme d'urbanisation
- Le développement de l'activité économique et touristique

M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après étude de la convention et débat, le conseil municipal, par : 10 voix « contre », 2 absentions et 1 voix « pour »

- N'approuve pas le projet de convention

- N'autorise pas m le Maire à la signer

Demande de subvention de l'association « les philosophes de la percussion » :

Mme Mathon Quellien informe que cette association organise le festival Frappadingue 8 sur la commune le 06 avril 2019 et elle sollicite une subvention de la commune pour financer une intervention musicale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 250 €.

Travaux église de Bully :

M Goux informe l'assemblée que le cabinet d'architecte De Seze a réalisé 1 audit sur l'église de Bully et a chiffré le coût des travaux de rénovation. Il présente le rapport de l'architecte et donne le coût estimé des travaux qui s'élève à 252 000 € H.T.

Questions diverses :

M Goux informe que la commune passe au niveau 3 concernant la charte d'entretien des espaces verts avec la FREDON.

M Paquet signale à nouveau que le STOP rue Henri Rosel n'est pas toujours respecté à sa grande désolation et informe qu'il a failli avoir un accident avec un jeune en cyclomoteur.

Séance levée à 22h25.